



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09

www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 12 septembre 2018

Communiqué de presse

Vaccination en pharmacie : le canton de Fribourg étend la vaccination en pharmacie à d'autres maladies que la grippe

Dans le canton de Fribourg, il est possible de se faire vacciner contre la grippe dans les cabinets médicaux et dans certaines pharmacies. L'offre en pharmacie est élargie à d'autres maladies telles que la rougeole et le tétanos.

Les Fribourgeois-e-s peuvent se faire vacciner contre la grippe en pharmacie depuis le 1^{er} juillet 2015. Ainsi, 321 personnes ont été vaccinées en 2015, et 868 personnes en 2016. L'année dernière, 1200 personnes ont entrepris cette démarche, soit 38 % de plus qu'en 2016.

Fort de cette expérience et après discussion avec la Société de médecine du canton de Fribourg et la Société des pharmaciens fribourgeois, le canton de Fribourg élargit cette offre à d'autres maladies. Il est désormais possible de se faire vacciner en pharmacie contre la grippe, mais aussi contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR), le tétanos et la méningoencéphalite à tiques (FSME).

Seulement pour les personnes en bonne santé

38 pharmacies du canton de Fribourg peuvent déjà procéder à des vaccinations. La liste peut être consultée par localité sur le [portail internet](#) de l'Etat de Fribourg.

Les pharmaciens-ne-s qui proposent une offre de vaccination sont au bénéfice d'une formation spécifique reconnue. D'autres exigences, en matière d'hygiène et de processus d'urgence notamment doivent être remplies.

Le public cible auquel s'adresse la vaccination en pharmacie est celui des personnes en bonne santé âgées de plus de 16 ans et qui n'ont pas de médecin traitant. Les personnes qui sont régulièrement suivies seront redirigées vers leur médecin traitant, sauf avis contraire de ce dernier.

Se protéger soi-même et son entourage

La vaccination est le meilleur moyen de prévenir certaines maladies. Elle permet de diminuer au maximum le risque de s'infecter et, pour les personnes vulnérables, de développer des complications. D'autre part, les personnes vaccinées protègent également leur entourage, en évitant la transmission des virus.

Contact

DSAS, Sophie Maillard, Pharmacienne cantonale, T +41 26 305 29 15 (14h – 15h)
Société de médecine du canton de Fribourg, Dr. Jean-Marie Michel, Président, T +41 26 35033 00
Société des pharmaciens fribourgeois, Dr. Christian Repond, Président, T +41 26 913 10 80 (11h – 12h)

Communication

DSAS, Claudia Lauper, Secrétaire générale adjointe, T +41 26 305 29 02, M +41 79 347 51 38